

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
CANTON DE SABLE SUR SARTHE
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

DELIBERATION N°15072025-01
Séance du 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze juillet à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - RABINEAU Marie-Dominique - DAVIERE Vincent - MOLINE Cécile - GANÉ Séverine - VIDEKOQ Agnès.

Excusée : GUIVARC'H Fabienne qui donne pouvoir à RABINEAU Marie-Dominique.

Date de convocation : 08 juillet 2025

Date d'affichage : 08 juillet 2025

Secrétaire de séance : BARTHELAIX Annick

Objet : AVENANT N°2 TRANCHE OPTIONNELLE 3 TRAVAUX RESTAURATION DE L'EGLISE LOT 01

Le Conseil Municipal est informé d'un projet d'avenant proposé par le Cabinet ARCHITRAV pour le lot 1 (MAISON GREVET) sur la Tranche Optionnelle 3 du marché des travaux de restauration de l'église.

Le présent avenant a pour objet :

- Nouveau montant TO 3 : 149 553.27 € HT (179 463.92 € TTC)

Il modifie les documents contractuels suivants :

- L'annexe financière à l'Acte d'Engagement
- Le CCTP

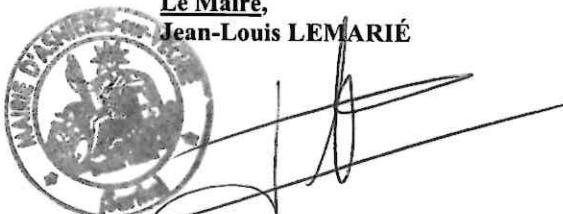
L'avenant n° 1 prévoyait un montant de travaux de 157 285.37 € HT. Le bilan financier TO3 Version 1 prévoit une moins-value de 7 732.10 € HT.

Nouveau montant du marché public :

TTC	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant
TO N°3	149 553.27 €	20 %	29 910.65 €	179 463.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur les termes de l'avenant n° 2 du lot 1 (MAISON GREVET) ci-dessus décrit et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer les documents afférents à cet avenant.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Louis LEMARIÉ



Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20250715-15072025-01-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2025